



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 000 000/AAONO/SAEF/CDPM-MD/2023 DU 12.02.2023
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PALAIS DE
JUSTICE DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution Budgétaire 2023, le Préfet du Département du MAYO DANAY lance pour le compte du Ministère de la Justice, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation du Palais de Justice de Yagoua.

1. Consistances des travaux

Les travaux comprennent les tâches suivantes :

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- MACONNERIES ELEVATIONS
- CHARPENTE - COUVERTURE
- MENUISERIE METALLIQUE ET BOIS
- ELECTRICITE
- PLOMBERIE
- PEINTURE

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres est de (03) Trois mois.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Dossier d'Appel d'Offres, consistent en un (01) lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt-cinq millions de Francs CFA (25 000 000CFA).

6. Participation et origine

La participation au présent Dossier d'Appel d'Offres est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

7. Financement

Les travaux du présent Dossier d'Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Justice Exercice 2023.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier d'Appel d'Offres et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services du Préfet du Département du MAYO DANAY à YAGOUA (porte ; tél :) dès Publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu dans les Services du Préfet du Département du MAYO DANAY à YAGOUA (porte ; tél:) dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille francs CFA (50 000) francs CFA**, payable au Trésor Public.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir dans les **Services du Préfet du Département du MAYO DANAY à YAGOUA (porte ; tél :)** au plus tard le **21/03/23** à 14 heures, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AAONO/SAEF/CDPM-MD/2023 DU
10.000.000,00 FCFA
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION
DU PALAIS DE JUSTICE DE YAGOUA, DEPARTEMENT
DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

12. Recevabilité des offres

12. Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de **premier ordre** agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **Cinq cent mille (500 000) F CFA** valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du Dossier d'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis d'Appel d'Offre sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des autres techniques et financières qui auront lieu le 30/07/07 à 14 heures dans la salle de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mayo Danay.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation
Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces

administratives, à la conformité de l'offre technique aux CCTP du DAO et à la qualification des candidats.

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- 1- Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis;
- 2- Absence d'une des quatre pièces du volume financier (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires, devis estimatif et quantitatif ou sous-détail des prix) ;
- 3- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4- Note technique inférieure à 70 % ;
- 5- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre à la fois dans le bordereau des prix unitaires, dans le devis estimatif et quantitatif et dans le sous-détail des prix ;
- 6- Avoir pas abandonné au moins un marché au cours des trois dernières années et être sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP ;
- 7- Absence de la caution de soumission.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **34 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- 1- Présentation générale de l'Offre : **01 oui/Non**;
- 2- L'expérience de l'entreprise : **02 oui/Non** ;
- 3- L'expérience du personnel: **10 oui/Non**;
- 4- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels : **03 oui/Non**;
- 5- Visite du site : **01 oui/Non** ;
- 6- Proposition technique et planning d'exécution des travaux : **06 oui/Non**;
- 7- Preuve d'acceptation des conditions du marché : **02 oui/Non** ;
- 8- Situation financière : **02 oui/Non**.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée, soit 19 oui sur les 27 possibles.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, la Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante après correction éventuelle.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables aux Services du Préfet du Département du MAYO DANAY à YAGOUA.

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au Dossier d'Appel d'Offre.

19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) avec copie au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics./-

28 FEV 2023

Yagoua, le
Le Préfet du Département du Mayo Danay
Autorité Contractante

Ampliations :

- MINAT/EN
- MINMAP/DD/MD (pour information)
- DRMINMAP/EN (pour information et affichage)
- DRMINEPAT/EN (pour information et affichage)
- PROCUREUR/MD (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CDPM-MD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)



*Jean Lazarus
Ndongue Ndongo
Administrateur Civil Principal*